



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Juillet 2018**

L'An Deux Mil Dix Huit et le 19 Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - ETCHEGOIN André - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - MARTINEZ Maurice - PALACIO Frédéric - Alain PIERRINE - Martine SEMPIETRO – Betty ZAGO.

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

1 – 2018-31 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.

2 – 2018-32 AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE.

3 – 2018-33 ABROGATION DÉLIBÉRATION ET ARRÊTÉ.

DOSSIER SARL Ophite du Barétous/Commune d'AGNOS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2018, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1-2018-31 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la réunion du Syndicat Forestier de Bugangue en date du 6 juillet où Monsieur Patrick LENDRES le représentait, il convient de prendre une décision concernant l'amélioration de la desserte forestière du Syndicat Forestier de Bugangue.

Monsieur Patrick LENDRES explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'améliorer la desserte forestière de Bugangue qui emprunte la route communale d'AGNOS sur 870 ml.

Il présente un devis estimatif des travaux sur AGNOS à savoir 870 ml à hauteur de 30 549,70 € HT effectué par l'Office National des Forêts, Maître d'œuvre du projet dont le montant total est de 91 685,00 € TTC. Ces travaux peuvent bénéficier de 80 % de subvention.

Ces travaux doivent être réalisés par le Syndicat Forestier de Bugangue pour pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% sur le montant HT des travaux + la Maîtrise d'œuvre à savoir au total 76 404,20 € HT.

A cela s'ajoute un forfait estimatif maximum de 6 000,00 € de goudronnage sur la portion de la Commune d'AGNOS pour plus de stabilité.

Après représentations des différentes options,

La Commune d'AGNOS propose au Syndicat Forestier de Bugangue une participation à hauteur de 30 549,70 € - 24 439,20 € de subvention = 6 109,80 € HT + 6000 € supplémentaires de goudronnage pour un montant total de participation de 12 109,80 €.

Pour indication auprès des autres Communes, Monsieur le Maire rappelle qu'une participation pour le tronçon Côte Boy - limite bois de GURMENÇON a déjà été actée sur un montant environ de 3 000 € et qu'il reste le tronçon de la route de Labaig à venir en 2019-2020 pour un montant estimatif de l'ONF de 93 000 € HT avec les mêmes conditions que Bugangue en subventionnement.

De plus en réhabilitant cette voirie, il serait souhaitable de prendre des dispositions tous ensemble pour que de telles sommes de travaux ne soit jetées en pâture.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et de Monsieur Patrick LENDRES et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

SOLLICITE la subvention de 80% pour réaliser les travaux et **CHARGE** le Syndicat Forestier de Bugangue de mener à bien ce projet.

DÉCIDE de voter l'amélioration de la desserte forestière de Bugangue sur 2880 ml sous condition expresse d'obtenir 80% de subvention sur la totalité des devis des travaux estimés par l'ONF. **Sans cette subvention la Commune d'AGNOS refuse le projet.**

DÉCIDE de participer pour un montant total maximum suivant estimatif ONF des travaux de 12 109,80 € déduction de la subvention.

SOLLICITE l'échelonnement du paiement sur 10 ans auprès du Syndicat Forestier de Bugangue.

DEMANDE au Syndicat Forestier de Bugangue d'approuver la décision de la Commune d'AGNOS du 19 Juillet 2019.

DEMANDE que le montant réel du paiement sur 10 ans soit défini sur la base réelle du marché des travaux HT.

DONNE l'autorisation aux grumiers avec poids total en charges maximum à l'essieux de 11 tonnes d'emprunter la voirie communale d'AGNOS (dite Route de Bugangue) UNIQUEMENT pour relier la RN 134.

Vote de la délibération → Pour : 14. Total du vote : 14.

2-2018-32 AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit déposer en Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public (ERP) qui ne remplissent pas les normes d'accessibilité handicapés au 1^{er} janvier 2015. Il s'agit de l'engagement de la commune à rendre accessibles ses bâtiments ouverts au public sur une période de trois ans maximum.

Le Maire rappelle que le diagnostic a été réalisé par le bureau d'Etude DEKRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les demandes d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée exposées par le Maire concernant les ERP de la commune d'AGNOS à savoir : église, groupe scolaire, salle polyvalente, Mairie pour un montant total de 23 000€ devant se terminer en 2022.

AUTORISE le Maire à déposer ces demandes d'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Vote de la délibération → Pour : 14. Total du vote : 14.

3-2018-33 ABROGATION DÉLIBÉRATION ET ARRÊTÉ.

DOSSIER SARL Ophite du Barétous/Commune d'AGNOS.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la notification de jugement du Tribunal Administratif de Pau concernant l'affaire qui oppose la SARL OPHITE DU BARETOUS à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'abrogation de la délibération n° 2014-25 du 24 avril 2015.

DECIDE d'abroger l'arrêté du 24 avril 2014 réglementant la circulation des poids-lourds sur le Chemin de Bugangue.

AUTORISE le Maire à signer les actes administratifs relatif à ce dossier.

Vote de la délibération → Pour : 14. Total du vote : 14.

Le secrétaire de séance :

Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 Juillet 2018 à trois délibérations.

2018-31 AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE BUGANGUE.

2018-32 AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE.

2018-33 ABROGATION DÉLIBÉRATION ET ARRÊTÉ.

DOSSIER SARL Ophite du Barétous/Commune d'AGNOS.